

Sujet : « L'obéissance est-elle incompatible avec la liberté ? »

Définitions des termes du sujet :

La liberté :

Libre arbitre : avoir la possibilité de choisir entre une chose et son contraire sans être influencé.

Liberté d'action : avoir la possibilité d'aller où on le souhaite sans être contraint c'est-à-dire sans être contraint par une force physique.

L'obéissance : action d'obéir

- Se soumettre à (qqn) en se conformant à ce qu'il (elle) ordonne ou défend.
- Se conformer, se plier à (ce qui est exigé par autrui ou par soi-même).

Incompatible : Qui ne peut coexister, être associé (avec une autre chose).

Formulation de la problématique :

Remarque : Je précise entre crochets, à quoi correspondent les différents éléments de la problématique.

A première vue [opinion commune], nous pourrions dire que l'obéissance est bien incompatible avec la liberté, car celui qui se plie à un ordre [définition d'obéissance] ne se détermine pas par lui-même, il n'agit donc pas tel qu'il le veut [définition liberté d'action] et il ne choisit pas entre une chose et son contraire [définition de la liberté comme libre arbitre]. On peut donc dire qu'il n'exerce pas son libre arbitre. **Mais [remise en question de l'opinion commune]**, obéir n'est-ce pas toujours choisir d'obéir ? En effet, obéir n'est-ce pas reconnaître qu'un ordre est justifié et choisir de s'y plier [liberté comme libre arbitre] ? Nous pourrions donc dire au contraire que l'obéissance est compatible avec la liberté car obéir ça n'est pas toujours se soumettre [distinction entre deux termes qui semblent proches mais à distinguer], on ne cède pas à une force physique, on choisit d'obéir.